

Commission Exercice Salarié

Rencontre avec les ARS

Mobilisation inter-syndicale en région : quelques témoignages

- **L'ARS (Agence Régionale de la Santé) de NANTES a rencontré le 15 septembre dernier l'intersyndicale des orthophonistes des PAYS DE LOIRE.**

Marie-Thérèse Le Kyhuong, FOF-PAYS DE LOIRE

Nous y avons exposé les données actuelles de l'exercice hospitalier dans les hôpitaux et illustré nos propos d'exemples régionaux notamment en MAINE ET LOIRE et en MAYENNE. Les deux responsables de l'ARS présents ont posé beaucoup de questions et semblent avoir entendu et compris la gravité et l'urgence de faire avancer ce dossier.

Ils se sont engagés à faire parvenir un compte-rendu de cet entretien au ministère avant le 1^{er} octobre, date de la prochaine rencontre à PARIS.

Commission Exercice Salarié

Communiqué de presse



Syndicat Régional des Orthophonistes
FOF-PAYS DE LOIRE
1, rue de la Gare - 49250 LA MENITRE
Tél. : 02.41.45.65.78
Courriel : fof.sorpal@gmail.com

Les représentants de FO, la CGT, la F.O.F et la FNO ont été reçus à l'ARS des PDL le 15 septembre 2014.

Au cours de cet entretien en présence de Monsieur l'Adjoint au directeur de l'accompagnement et des soins et de Madame la chargée de projets RH des établissements a été abordée la situation difficile des orthophonistes salariés de la fonction publique hospitalière :

- Rémunération insuffisante
- Conditions de travail dégradées
- Précarité des emplois (nombreux temps partiels).

En conséquence, faute d'attractivité, des postes restent vacants, ce qui entraîne une absence de prise en charge des patients ou une augmentation des délais d'attente et une diminution de l'offre de stages mettant en péril la formation des futurs orthophonistes.

La disparition des orthophonistes en milieu hospitalier entraînerait une perte considérable des savoirs, de l'expertise et d'une grande partie de la recherche ainsi qu'une diminution de l'offre de soins.

La délégation a demandé que soient transmis au Ministère de la Santé et à la DGOS la nécessité de maintenir et développer les temps plein en orthophonie en les rendant attractifs grâce à une rémunération en rapport avec leur niveau de compétence.

L'ARS s'est montrée sensible à la situation et au devenir du parcours de soins des patients et s'est engagée à transmettre nos demandes au Ministère de la Santé et à la DGOS.

Nos organisations veilleront à ce que le gouvernement prenne en compte les revendications et n'excluent aucune initiative pour obtenir satisfaction.

Contacts

FNO-SROPL : Marie-Anne FRANCOIS 06 60 63 16 66

FO Santé : J.J PEAUD 06 80 87 54 77

UFMICT-CGT : Éva SIZARET 06 65 96 75 44

FOF-PDL : Marie-Thérèse LE KYHUONG 02 41 45 65 78

Commission Exercice Salarié

• Rendez-vous à l'ARS de BRETAGNE, le 2 septembre 2014

Marie-Paule LE NINAN, FOF-BRETAGNE

Le 2 septembre dernier, l'intersyndicale régionale (FNO, F.O.F, UNADREO, CGT, FO, UNSA, CFTC, SUD) a été reçue, à sa demande, par Monsieur Pierre BERTRAND, Directeur Général Adjoint, et Madame Bénédicte SIMON, Directrice Adjointe des Professions de Santé, de l'ARS de BRETAGNE.

Après un rapide historique de la profession, les difficultés actuelles de l'exercice hospitalier ont été signalées. Des collègues travaillant dans divers services hospitaliers ont expliqué concrètement en quoi leur présence dans ces services était nécessaire, et pourquoi elles ne pouvaient être remplacées par des interventions ponctuelles d'orthophonistes libérales. Enfin, les revendications de la profession ont été exposées.

Nos interlocuteurs de l'ARS se sont engagés à transmettre rapidement un compte-rendu de cette rencontre au MASS.

Communiqué de presse



RENNES, 2 septembre 2014 : L'intersyndicale bretonne alerte l'ARS :

Soins d'urgence pour l'orthophonie à l'Hôpital

Les représentants de l'intersyndicale créée pour la défense de l'Orthophonie dans la fonction Publique hospitalière, ont été reçus mardi 2 septembre par M. Pierre BERTRAND, directeur adjoint de l'ARS (Agence Régionale de Santé) et Mme Bénédicte SIMON, directrice adjointe des professions de santé et des cadres en établissement.

Dans le cadre de la revendication nationale, la délégation bretonne a réclamé une **ouverture urgente des négociations salariales et statutaires**, nécessitée par :

- **un niveau de salaire extrêmement bas** : 1,06 smic en début de carrière pour un niveau grade master et 5 ans d'études supérieures.

Commission Exercice Salarié

- **le morcellement des postes**, non attractifs en rémunération, ne permettant pas un réel travail en équipe et un suivi optimal des patients, suscitant ainsi un « turn over » important.
- **la suppression des postes d'orthophonie** non pourvus, entraînant un accès aux soins inégal pour les patients selon leur lieu de vie.

Les orthophonistes ont demandé une meilleure prise en compte de leurs compétences et de leur technicité spécifique au service du patient hospitalisé, afin d'optimiser les chances de récupération des patients sur l'ensemble du territoire. Les champs d'intervention des orthophonistes, professionnels de premier recours, ont été rappelés, notamment leur implication dans les plan autisme, plan AVC, plan ALZHEIMER, soins de suite après hospitalisation et chirurgie en ORL et neurologie, maintien de la communication, maintien de l'alimentation, soins en néonatalogie, formation aux étudiants et activités de recherche.

Quelques rappels ont été nécessaires : historique de la profession, élargissement de ses champs d'intervention, évolution de la formation initiale reconnue au grade master depuis janvier 2013. Les représentants de chacune des composantes de l'intersyndicale ont pu exposer la situation particulière des orthophonistes dans leur quotidien professionnel.

M. BERTRAND, directeur adjoint de l'ARS, a assuré qu'il rendrait compte au ministère des tenants de cette réunion, en insistant sur 3 aspects :

- **Le Contexte (historique professionnel et spécificité de l'exercice) :** activité très diversifiée, technicité des postes, plans de santé publique.
- **Le Constat :** postes vacants, postes morcelés, turn-over, suppressions de postes.
- **Les revendications :** salaires correspondant au cadre A avec un niveau grade master, une seule grille pour tous les orthophonistes, création de postes d'orthophonistes favorisant un égal accès aux soins pour les patients.

L'intersyndicale bretonne restera très vigilante à l'avancée de ce dossier de santé publique.

Contacts

CFTC : Yves BOUDAN cftc@ch-vitre.fr / cftcsante35@orange.fr 06 09 50 98 63

CGT : Dominique BESSON crbs2-cgt@orange.fr / cgt.bretagne@wanadoo.fr 06 75 35 73.26

FO : Marc PAILLARDON (délégué fédéral santé Bretagne) paillardon.marc@fosps.com 06 60 39 47 81

FNO /SIOB : Monique GARREC fnosiob@gmail.com 06 81 62 71 82

FOF/SORB : Marie-Paule LE NINAN sorbretagne@wanadoo.fr 02 96 61 25 87

SUD : Michel FOURMONT Secrétaire SudSantéSociaux sudsantesociaux35@gmail.com 06 03 88 53 26

UNADREO : Hélène LE ROUX heleneleroux22@gmail.com 06 64 21 92 50

UNSA : Gérard FERRE ur-bretagne@unsa.org 06 10 46 37 91

• Réunion intersyndicale au MASS du 1^{er} octobre 2014

Marie-Thérèse LE KYHUONG, Brigitte CAPPE

Nous pouvons dire à l'issue de ce rendez-vous qu'il a été une non-rencontre : Nous apprenons, une heure avant, au mépris des longs trajets effectués par les membres de notre groupe, que le représentant du ministère de la Fonction Publique ne sera pas présent, « ayant dû accompagner la Ministre pour un déplacement imprévu ». Or c'est essentiellement pour les rencontrer, de concert avec la DGOS (Direction Générale de l'Offre de Soins), et le cabinet du MASS (Ministère des Affaires Sociales et de la Santé), que ce rendez-vous avait été fixé.

Pour rappel : une responsable nouvellement en poste, au cabinet de la Ministre Marisol TOURAINE, avait souhaité rencontrer l'intersyndicale, le 22 juillet, proposant pour début septembre un nouveau rendez-vous conjoint avec un représentant du ministère de la FP (Fonction Publique). Elle s'était engagée alors à constituer pour l'occasion, avec la DGOS, un dossier chiffré sur la diminution des effectifs des orthophonistes de la FPH (Fonction Publique Hospitalière).

A plusieurs reprises ensuite, l'intersyndicale vient aux nouvelles de ce rendez-vous qui tarde. Il nous est finalement répondu que cette dame ne peut nous recevoir, et qu'elle sera remplacée au titre du cabinet par un de nos précédents interlocuteurs, pour une rencontre fixée au mercredi 1^{er} octobre.

Nous nous entendons dire à maintes reprises au cours de cette réunion, que les personnes présentes ne sont pas habilitées à nous parler des réévaluations salariales, qui sont du ressort du ministère de la FP, qu'ils veulent bien évoquer avec nous le reste de ce qui concerne les conditions de travail en milieu hospitalier et que, par ailleurs, ils nous proposent un nouveau rendez-vous le 14 octobre (!).

Commission Exercice Salarié

On nous répète aussi que la Ministre est particulièrement sensible à la situation des orthophonistes et à la désaffection préoccupante des postes dans la FPH. On nous distille des bribes (alarmantes !) d'informations sur la place des orthophonistes dans la « réorganisation de l'offre de soin », qui doit s'insérer dans la reconstruction de « l'architecture de la fonction publique dans son ensemble ». (Entendez la déconstruction et la dissolution des métiers au profit de tâches protocolisées, pouvant être assurées par des agents interchangeables).

Devant ce constat de non-débat où la tension est sensible chez nos interlocuteurs, nous demandons une suspension de séance. Nous décidons alors de mettre fin à cette réunion. Nous disons accepter le rendez-vous du 14 octobre et nous quittons la salle !

Nous organisons pour la journée du 13 octobre, veille de ce rendez-vous, une mobilisation de la profession sous forme d'un débrayage d'une heure, dans les établissements de soin, les centres de formation, et les lieux d'accueil des stagiaires.

Nous restons déterminés dans la défense de notre exercice menacé, devant une situation qui s'aggrave, dans nos établissements et en dehors, de jour en jour !

Commission Exercice Salarié

Communiqué de presse



Paris, le 3 octobre 2014

Encore une réunion pour rien, l'intersyndicale des orthophonistes méprisée

Le 1^{er} octobre, l'intersyndicale des orthophonistes s'est rendue au cabinet de la Ministre de la Santé pour travailler sur le problème du reclassement des orthophonistes de la Fonction Publique ... POUR RIEN !

Il avait été prévu à l'issue de la rencontre du 22 juillet 2014 que lors du rendez-vous du 1^{er} octobre 2014, les deux directions des ministères concernés, la Direction Générale de l'Offre de Soins et la DGAFP, devaient présenter aux représentants de la profession le travail préparatoire à l'ouverture de négociations, les données concernant la démographie, les statuts, et les postes des orthophonistes hospitaliers.

L'intersyndicale n'a pu que constater l'absence des représentants du ministère de la Fonction Publique et l'absence des documents promis par la Santé, rendant tout travail impossible.

Tous les représentants des orthophonistes ont quitté ensemble la réunion, ne pouvant accepter ce mépris d'une profession de santé fragilisée dans les hôpitaux.

La Ministre a pourtant écrit aux parlementaires qui l'avaient interrogée son attachement à « la question essentielle de l'attractivité de la profession dans le secteur public », mais n'apporte aucune solution pour remédier à cette situation.

L'intersyndicale a donc dû faire face, une fois de plus, à un report de toute négociation.

La situation s'aggrave de jour en jour. Poursuivre dans ce refus d'ouverture de négociations salariales revient à porter la responsabilité de la disparition des orthophonistes et des soins orthophonistes dans les hôpitaux.

L'intersyndicale maintient que la présence d'orthophonistes hospitaliers dans les services est une nécessité pour assurer une prise en charge complète des patients hospitalisés.

Un nouveau rendez-vous aura lieu, au ministère de la Fonction Publique, le 14 octobre 2014. L'intersyndicale reste déterminée, attend des propositions concrètes concernant la revalorisation salariale, et reste mobilisée dans la perspective d'actions à venir.

L'intersyndicale qui n'est pas écoutée par les Ministres de la Santé et de la Fonction Publique en appelle au Premier Ministre et au Président de la République.

Contacts

CFTC Santé et Sociaux : Yannick LARTIGUE 06 81 29 21 92

UFMICT-CGT : Claire DELORE 06 33 82 25 90 / Frédérique LECOQ 06 85 13 41 07

FNO : Anne DEHETRE 06 78 12 51 48 / Bruno SARRODET 06 85 75 68 56

FO Santé-Sociaux : Hervé ROCHAIS 06 19 69 01 74 / Christine ARCAY 06 82 29 78 47

FOF : Brigitte CAPPE 06 15 22 01 26

SUD Santé-Sociaux : Marie-Hélène DURIEUX 06 85 98 15 96

UNADREO : Stéphanie BOREL 06 22 66 10 65

UNSA : Josette BARBAGIN 06 30 69 85 59

CFO : Fabienne VANNIER 06 17 89 51 99